



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Jean-René Cazeneuve

Député du Gers

*Président de la Délégation aux Collectivités
Territoriales et à la Décentralisation*

M. Joël Giraud

**Secrétaire d'État auprès de la ministre
de la Cohésion des territoires et des
Relations avec les collectivités
territoriales, chargé de la Ruralité
20 Avenue de Ségur
75007 Paris**

Auch, le 10 février 2021

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Je me permets de vous solliciter aujourd'hui concernant le déploiement de l'Agenda Rural. Cet ensemble de mesure était particulièrement attendu dans notre ruralité, et sa mise en œuvre progressive permet de réelles avancées pour nos territoires.

Je souhaitais par la présente vous interroger sur une mesure spécifique, celle de la mise en place des Zones de Revitalisation des Commerces en Milieu Rural (ZORCOMIR). En la matière, le Gers a été évidemment largement reconnu, avec 326 communes classées sur 461. Néanmoins, je suis interpellé par le Maire de la commune de Viella, qui m'interroge sur le fait que sa commune ne soit pas classée en ZORCOMIR. En effet, la commune de Viella, dans le sud-ouest du Gers, est peuplée d'un peu plus de 500 habitants et appartient à la Communauté de Communes Armagnac-Adour, elle-même habitée par un peu moins de 7000 habitants. La commune de Viella dispose de 6 commerces sur sa commune, ce qui associé aux critères démographiques la rend *a priori* éligible au dispositif ZORCOMIR. Or Viella n'est pas incluse dans ce zonage, à la surprise du Maire, et je ne suis pas en mesure aujourd'hui de lui donner les motifs de sa non-classification.

L'une des pistes entrevues serait l'éventuelle prise en compte, dans le calcul du nombre de commerce, des vignobles sur le territoire de la commune qui vendent « au domaine ». En effet, Viella ne dispose que de 6 commerces, mais étant dans le bassin de production du Madiran et du Pacherenc, elle dispose d'un vignoble de grande qualité sur plusieurs domaines privés, certains commercialisant en vente directe. Sont-ils inclus dans le nombre de commerces comptabilisés ?

Si tel est le cas, il me paraîtrait judicieux de réinterroger la prise en compte des domaines viticoles dans le nombre de commerces car, s'ils contribuent évidemment du rayonnement et de l'attractivité de la commune, les vignobles ne sont pas des « commerces de centre-bourg » à proprement parlé et ne participent pas nécessairement de la vie quotidienne des habitants. Si néanmoins ce ne sont pas les vignobles qui biaisent la méthodologie de calcul, je me permets donc de soulever le cas spécifique de Viella afin que vous puissiez m'éclairer sur les raisons de sa non-éligibilité au dispositif ZORCOMIR.

Je profite Monsieur le Secrétaire d'État pour vous renouveler mon invitation dans le Gers, 2^{ème} département le plus rural de France ! Le Gers dispose notamment d'un maillage exemplaire de Maisons de Services Au Public, en passe de labellisation Maison France Service. De nombreux projets sont par ailleurs en cours de réflexion ou de déploiement, dont plusieurs tiers-lieux. Le Pôle médico-social de Samatan, qui regroupe Maison France Service, Maison Pluriprofessionnelle de Santé et Pôle médico-social, a d'ores et déjà été mis en fonctionnement car le COVID n'a pas permis votre venue jusqu'ici, mais il serait toujours temps d'inaugurer ce bel outil à l'occasion d'un prochain déplacement.

Je vous remercie pour vos éclairages sur ce dossier et je suis à la disposition de votre équipe pour travailler ensemble ce dossier.

Dans l'attente de vous recevoir dans le Gers, je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire d'État, l'assurance de ma considération.

Jean-René Cazeneuve
Député du Gers

